



Caisse des Ecoles Publiques de Saint Jean de Boiseau

L'An deux Mil vingt deux, le lundi dix-neuf décembre à seize-heures-trente, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Saint Jean de Boiseau, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS.

Nombre de membres composant le comité : 20 (11 titulaires - 9 suppléants)

Date de la Convocation : mardi 13 décembre 2022

Membres titulaires :

Présents : M. PRAS Pascal, M. BLANCHARD François, M. SAVORET Bertrand, Mme CRASTES Michèle

Excusés : Mme BAJARD Anne-Emmanuelle, M. BOURREL Franck, Mme ALLAIN Elodie, Mme PINEAU Marion, Mme CAMUS Guénaëlle, M. GAILLET Laurent, M. Bastien DUMONT

Membres suppléants :

Présents : Mme Marthe BRIAND

Excusés : M. ALI Mohammed, Mme KIRION-CHAPELIERE Véronique, M. LE MEILLAT Gildas, Mme DETROUSSEL Cécile, M. GREGOIRE Jean-Christophe, Mme LE DROGUEN Dorothée, Mme VIAUX Noëlla, Mme ROUX Elodie

Membres consultatifs :

Présents : Mme PANHALEUX Sandrine

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD François

Bureau du Conseil d'administration Ordre du jour du 19 décembre 2022

1. Financement des classes de découverte 2023
2. Participation des familles classe de découverte 2023
3. Classe de découverte 2023 : autorisation de signature de la convention d'hébergement

1. Financement des classes de découverte 2023

L'école Badinter fait part de son souhait d'organiser une classe de découverte de 3 jours et 2 nuits du 11 au 13 janvier 2023 et demande une participation financière à la Caisse des écoles. Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale du 3 octobre 2019, a fixé la durée minimum d'un séjour accompagné par la caisse des écoles à 3 jours et 2 nuits, et de prévoir une subvention de 17,50 € par nuit et par élève. L'école Badinter demande donc une participation financière de la Caisse des Ecoles à hauteur de 35 € par élève.



Caisse des Ecoles Publiques de Saint Jean de Boiseau

Après avoir étudié ce dossier, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles valident la proposition de fixer la subvention de la caisse des écoles pour les classes de découverte à 17,50 € par nuit et par élève.

2. Participation des familles classe de découverte 2023

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de fixer le montant de la participation des familles à 95 € par élève. Au vu des estimations du budget présenté par l'école Badinter, il propose aux membres du conseil d'administration d'adopter ce budget.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des écoles valident la proposition de fixer le montant de la participation des familles pour le séjour en classe découverte de janvier 2023 à 95 € par élève.

3. Classe de découverte 2023 : autorisation de signature de la convention d'hébergement

L'hébergement pendant le séjour de la classe découverte se fera au centre La Marjolaine à La Turballe, géré par les PEP Atlantique Anjou. Le coût total de la prestation, incluant l'hébergement, la contribution au Fonds de solidarité et l'animation « circuit du poisson », s'élève à 12324,40€ et concerne 74 élèves.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles autorisent Monsieur le Président à signer la convention d'hébergement, pour la période du 11 au 13 janvier 2023, selon les tarifs présentés ci-dessus.

La séance est levée à 17h15

Le prochain Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles aura lieu le **jeudi 26 janvier 2023, à 20h30**